

# MAIRIE DE PROMPSAT

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 27 Février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 27 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean François SECOND, Maire.

**Date de convocation** : 15 février 2018

**Présents** : Mmes DEVERNOIX Michelle, PASQUIER Séverine, CHAPUT Céline, Mrs VAZEILLE Pascal, MOREL Patrick, CLIQUE Michel, MARTIN Roland

**Absents** : Mme THOUMINE Christine, Mr FONTANIVE René Jean

**Secrétaire de séance** : Mr MOREL Patrick

**Ordre du jour** : Programmation FIC 2019 /2021 - Travaux de voirie ● Jeux école ● Stores salle polyvalente ● Travaux ancienne salle des fêtes ● Autorisation de poursuites ● Questions diverses  
Approbation de la séance du 3 décembre 2018

### **Programmation FIC 2019 / 2021**

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'un dossier de demande de subvention a été déposé au titre de la DETR pour des travaux de voirie : rue du Pré Lacos - Impasse des Chenebières et Impasse de la Source.

Il propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre du FIC 2019 pour ces mêmes rues en rajoutant le chemin Anne -Catherine Chaurand.

Le conseil municipal après délibération émet un avis favorable à cette proposition. Le montant estimatif total des travaux s'élève à 36 154,24 € H.T., la subvention FIC attendue est de 8 315,47 € (taux 25% + coef de solidarité 0,92).

S'agissant de travaux de voirie, ce dossier sera déposé par la communauté de communes et il sera financé par la dotation allouée à la commune.

Comme il convient d'établir un tableau de programmation pour les années 2019 à 2021, le conseil municipal prévoit pour l'année 2020, des travaux de voirie pour un montant de 35 000,00 € et la réhabilitation de l'ancien presbytère en mairie et salles de réunion pour un montant de 130 000,0 € et pour l'année 2021, des travaux de voirie pour un montant de 30 648,00 € et la réhabilitation de l'ancienne mairie pour un montant de 68 198,00 €.

### **Achat et installation d'une structure de jeux pour l'école**

Monsieur le Maire rappelle la demande des enseignants de l'école maternelle de Prompsat pour l'installation dans la cour de l'école d'une structure de jeux destinée aux activités d'éveil et de motricité ainsi que les différents échanges au cours de l'année 2018.

Le montant pour l'acquisition et l'installation de cette structure s'élève à 7 725,50 € H.T..

L'association de la cantine scolaire qui n'a plus d'activité va participer à hauteur de 4 000 €, l'association de parents d'élèves qui a organisé de nombreuses manifestations dans ce but va participer à hauteur de 1 500, 00 € et la commune de Teilhède, dans le cadre du RPI, à hauteur de 700 €.

Resterait à charge de la commune de PROMPSAT la somme de 1 549,85 € + la TVA.

Le conseil municipal, après délibération se prononce favorablement pour l'installation de cette structure. Abstention : 1

Les crédits seront prévus au B.P. 2019.

### **Installation de stores dans la salle polyvalente**

A plusieurs reprises, notamment lors de repas dans la salle polyvalente, il a été remarqué que du côté des baies vitrées, le soleil gênait.

Des devis ont été demandés pour l'installation de stores.

Après examen des propositions, le conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition de la société LACOMBAT pour l'installation de 3 stores intérieurs occultant à rouleaux avec manœuvre par manivelle, pour un montant total H.T. de 2 552,132 €. Les crédits seront prévus au BP 2019.

### **Travaux dans l'ancienne salle des fêtes**

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil de la réponse de la communauté de communes sur le financement des travaux de ravalement de façades, dans le cadre des travaux de restructuration de l'ancienne salle des fêtes en salle de restauration scolaire. Le conseil municipal demande à connaître le montant estimatif des travaux de ravalement qui serait réparti à part égale entre la commune et la communauté de communes. A réception de cette information le conseil municipal prendra sa décision.

Il demande en plus que le maître d'œuvre apporte des précisions sur l'aménagement de la cour : choix entre une rampe pour handicapés qui générera des contraintes d'accès et un nivellement général de la cour.

Il informe également le conseil qu'il avait été décidé par Côtes de Combrailles de faire participer les communes, lors de travaux réalisés par la communauté de communes sur des bâtiments communaux, à hauteur de 35% du reste à charge.

Le conseil municipal estime qu'il n'est pas suffisamment consulté sur le projet et demande que l'architecte vienne le présenter et apporter des explications.

### **Autorisation de poursuites - trésorerie de Manzat**

Le conseil municipal, considérant la fermeture de la trésorerie de Combronde et son transfert à la trésorerie de Manzat, autorise le comptable de Manzat, receveur municipal, à émettre les lettres de relances, mises en demeure et à engager les poursuites pour les titres de recettes émis par la commune.

### **Festival Ernest MONPIED**

Monsieur le Maire fait part au conseil de la demande de mise à disposition de la salle polyvalente pour la réalisation d'un spectacle le 13 avril, dans le cadre du festival Ernest MONPIED.

Le conseil municipal émet un avis favorable pour la mise à disposition de la salle polyvalente, à titre gracieux, aux organisateurs du festival.

En outre, il décide de ne pas leur allouer de subvention.

### **Réunion avec l'agent de l'ONF**

Monsieur le Maire dresse un compte rendu de la visite de Monsieur BERTHON, agent ONF.

Les sapins sont atteints d'une maladie causée par un insecte qui attaque les arbres fragilisés et se propage d'autant plus rapidement que le climat se réchauffe.

A ce jour, aucun moyen de lutte connu, hormis l'abattage des arbres.

La voirie forestière devrait être améliorée et pour cela la collectivité pourrait bénéficier de subventions de l'Etat et de l'Europe.

A terme, il conviendrait de remplacer les résineux par des feuillus.

⇒ Il convient de relancer la DRAC au sujet de la restauration intérieure de l'église.